

Interdiction d'enterrer le « Cerveau » du génocide rwandais : le Conseil d'État confirme la légalité de l'arrêté du maire d'Orléans

Toky Nirhy-Lanto

France 3, 8 septembre 2025

Protais Zigiranyirazo ne sera pas enterré à Orléans, selon la décision rendue par le Conseil d'État, ce lundi 8 septembre.

Pas d'enterrement de Protais Zigiranyirazo, à Orléans. Le Conseil d'État s'est prononcé à son tour, ce lundi 8 septembre. La famille du "cerveau" du génocide au Rwanda voulait l'enterrer dans la ville. La mairie s'y opposait, tout comme le tribunal administratif. Argument avancé : le risque de troubles à l'ordre public.

Ce lundi 8 septembre, le Conseil d'État confirme que Protais Zigiranyirazo ne sera pas enterré à Orléans (Loiret). Il s'agit du beau-frère du président du Rwanda Juvénal Habyarimana, dont l'assassinat non revendiqué a accéléré le processus génocidaire de 1994.

"Cela va placer l'État devant ses responsabilités" a réagi Serge

Grouard, maire DVD d'Orléans.

De nombreux spécialistes et témoins de l'époque accusent Protais Zigiranyirazo dit "Monsieur Z" d'avoir été le "cerveau" de ce génocide des tutsi au Rwanda. Au cours de cette guerre, un million de personnes avaient été assassinées dans ce pays d'Afrique de l'Est.

Protais Zigiranyirazo vivait depuis 15 ans à Niamey (Niger), où il est décédé le 3 août dernier. Sa famille avait saisi la plus haute juridiction administrative française, après avoir essuyé deux refus.

Plusieurs recours intentés par la famille de "Monsieur Z"

Le tribunal administratif d'Orléans s'était déjà prononcé à ce

sujet, le 28 août dernier. *”Le maire d’Orléans a refusé l’inhumation en se fondant sur des risques de troubles à l’ordre public, lors de ses obsèques, ou ultérieurement sur sa tombe, du fait de la personnalité en cause et des faits génocidaires qui lui ont été reprochés”*, précisent les juges. La famille du défunt s’était pourvue en *”référé-liberté”*.

Le juge des référés de ce tribunal avait alors indiqué *”qu’il est démontré que les obsèques devaient rassembler plusieurs centaines de personnes”*, et que *”cette inhumation avait déjà fait l’objet d’une médiatisation importante et qu’elle devait avoir lieu dans un contexte de tensions exacerbées avec les associations de mémoires des victimes du génocide”*. Risque invoqué : que la tombe de *”Monsieur Z”* ne devienne un lieu de pèlerinage pour les partisans des auteurs et complices du génocide.

Deux jours avant, un arrêté municipal de la ville d’Orléans posait problème à cette famille. C’est là qu’elle voulait l’enterrer, mais la municipalité s’y était opposée par voie de communiqué. Il *”est reconnu pour avoir joué un rôle direct et déterminant dans le génocide perpétré contre les tutsi au Rwanda”*, est-il précisé. L’inhumation de *”Monsieur Z”* est *”incompréhensible au regard de la gravité des faits qui lui sont reprochés”*, ajoutent alors les services de la ville dirigée par Serge Grouard.

Sans compter la possibilité que *”la sépulture [...] devienne un lieu de rassemblement ou de glorification pour les auteurs et complices du génocide”*, selon la ville. D’où le rétro-pédalage, après avoir d’abord accordé l’autorisation d’inhumation, alors *”délivrée en méconnaissance du passé du défunt”*.